



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
13 mars 2009
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2009

26 mai-5 juin 2009, New York

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Rapport annuel de l'Administrateur

**Rapport du PNUD au sujet des recommandations
du Corps commun d'inspection en 2008**

Résumé

En application de la résolution 59/267 de l'Assemblée générale réitérant la résolution 62/46, le présent rapport fait la synthèse des réponses de l'administration aux recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) tout en appelant également l'attention sur les recommandations spécifiques adressées aux organes délibérants des organismes du système des Nations Unies. Sur les six rapports publiés par le CCI en 2008, l'un porte sur un autre organisme des Nations Unies et n'est pas du ressort du Conseil d'administration. Les réponses de l'administration aux recommandations se référant au PNUD, contenues dans les cinq autres rapports, sont présentées ainsi qu'un aperçu de l'état de la mise en œuvre des recommandations figurant dans les rapports du CCI de 2007 et de 2006. Conformément au souhait exprimé par le Conseil d'administration et au souci de simplification et d'harmonisation qui prévaut actuellement à l'ONU, la présentation du rapport s'aligne sur celle du FNUAP. Elle comporte toutefois des annexes séparées pour les réponses spécifiques de chacun des deux directeurs exécutifs concernant leur organisme respectif.

Éléments d'une décision

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre note du présent rapport, et en particulier les aspects du CCI qui présentent un intérêt particulier pour les activités du PNUD.



I. Aperçu des rapports publiés par le Corps commun d'inspection en 2007

1. Ainsi que réaffirmé par la résolution 62/226 de l'Assemblée générale, le Corps commun d'inspection (CCI) est le seul organe de contrôle extérieur dont la compétence s'étend à tous les organismes des Nations Unies. En application de la résolution 62/246, le rapport présente les réponses de la direction du PNUD aux recommandations pertinentes contenues dans les rapports publiés par le CCI en 2008 tout en appelant l'attention sur les recommandations adressées au Conseil d'administration du PNUD. La liste des rapports du CCI ainsi que le détail des recommandations peuvent être consultés sur le site Web du Corps commun d'inspection (<http://unjui.org/fr/reports/htm>).

2. Sur les six rapports publiés par le CCI en 2008, cinq d'entre eux intéressent directement le PNUD : a) Programmes d'administrateurs auxiliaires et d'experts associés au sein des organismes du système des Nations Unies (JIU/REP/2008/2); b) Examen de la gouvernance environnementale dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2008/3); c) Exécution nationale des projets de coopération technique (JIU/REP/2008/4); A review of information and communication technology hosting services in the United Nations system organizations (JIU/REP/2008/5) (Examen des services d'hébergement informatique dans les organismes du système des Nations Unies) et e) A review of management of Internet websites in the United Nations system organizations (JIU/REP/2008/6) (Examen de la gestion des sites Web dans les organismes du système des Nations Unies). Au moment de la rédaction du présent document, aucun des cinq rapports publiés par le CCI en 2008 n'avait été examiné par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ni par le Comité de haut niveau sur la gestion; une réponse coordonnée de l'ensemble du système à l'Assemblée générale n'a pas encore été donnée.

II. Synthèse et examen des recommandations pertinentes des rapports du Corps commun d'inspection

3. Les réponses de l'administration aux recommandations contenues dans les cinq rapports du CCI sont présentées ci-après. Voir l'annexe 1 qui présente un récapitulatif statistique des rapports du CCI en 2008 et l'annexe 2 qui contient les recommandations du CCI au Conseil d'administration.

A. Programmes d'administrateurs auxiliaires et d'experts associés au sein des organismes du système des Nations Unies (JIU/REP/2008/2)

4. Le rapport fait le point de la situation actuelle, examine les fondements juridiques, règles et règlements des programmes d'administrateurs auxiliaires et d'experts associés au sein des organismes du système des Nations Unies ainsi que leur efficacité et leur impact. Sur les neuf recommandations, trois s'adressent au Conseil économique et social et deux au Conseil des chefs de secrétariat. Les quatre autres recommandations ont trait au Centre de services aux administrateurs auxiliaires du PNUD à Copenhague.

5. Les quatre recommandations pertinentes du CCI ont été appliquées ou le sont en permanence, notamment a) la gestion délibérée des priorités exposées par le PNUD dans sa stratégie axée sur l'individu dans le cadre de la gestion des ressources humaines (2008-2011), en vue d'employer différentes catégories de personnel, notamment des administrateurs auxiliaires, qui constituent l'un des viviers de candidats pour la gestion de la relève; b) un mandat clair ainsi que des ressources pour les activités du Centre de services; c) la mise en œuvre d'enquêtes de satisfaction de la clientèle outre les évaluations périodiques et le suivi; d) les suites à donner aux réunions biennales des services nationaux de recrutement.

6. Le programme des administrateurs auxiliaires ne constitue pas seulement une source exceptionnelle d'experts potentiels en matière de coopération au développement, mais également un réservoir important de talents pour la gestion de la relève et les plans de carrière au PNUD. Les anciens administrateurs auxiliaires représentent plus de 20 % du personnel professionnel actuel du PNUD et un coordonnateur résident sur trois a été administrateur auxiliaire.

7. Divers rapports du CCI ont fait état des multiples atouts positifs du Centre de services aux administrateurs auxiliaires du PNUD à Copenhague, notamment : unité bien organisée et efficace, financièrement autonome (par. 124); existence d'enquêtes de satisfaction systématiques (para. 99); informatisation très poussée de la fonction prestation de services , notamment l'utilisation à titre expérimental du logiciel Skype (voix sur réseau IP) pour la communication sur le terrain et gestion électronique des dossiers (par. 125)

B. Examen de la gouvernance environnementale dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2008/3)

8. Le rapport donne un aperçu de la situation et soumet des recommandations à l'échelle du système pour améliorer la contribution du système des Nations Unies en faveur d'une approche plus intégrée en matière de gouvernance environnementale et de gestion aux niveaux national, régional et international. Douze recommandations doivent être examinées par l'Assemblée générale et/ou le Secrétaire général, dans le cadre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Sur ces 12 recommandations, deux d'entre elles intéressent directement le PNUD. Ces dernières portent sur a) l'élaboration de directives relatives à la mise en place de plates-formes nationales, voire régionales, pour les politiques relatives à la protection de l'environnement et au développement durable, b) l'élaboration d'un cadre de planification à l'échelle du système pour la gestion et la coordination des activités environnementales.

9. Le PNUD reconnaît la nécessité de mettre en place des plates-formes régionales ou nationales pour faciliter l'intégration des politiques de protection de l'environnement et du développement durable, notamment l'application des accords multilatéraux sur l'environnement, dans les processus des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, dans le contexte des priorités nationales. De tels programmes devraient toutefois être établis en se fondant sur le principe de l'unité d'action du système des Nations Unies et le système des coordonnateurs résidents par le biais d'un processus assurant la participation et l'appropriation des éléments clés du système des Nations Unies. Un appui budgétaire à l'échelle du système pour la mise en œuvre représente un autre

aspect à concrétiser pleinement. Le PNUD fait siens les appels en faveur de l'élaboration de cadres de planification inclusifs et conjoints à l'échelle du système. Il souligne que les orientations de politique générale ainsi qu'une stratégie appropriée constituent les conditions préalables à l'élaboration de cadres de planification axés sur les résultats.

10. Le PNUD accueille avec satisfaction la reprise des débats ministériels sur la gouvernance environnementale internationale décidée lors de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le PNUD croit que l'appropriation par toutes les parties du système- aussi bien aux niveaux international et national- constitue une condition préalable importante pour renforcer la cohérence.

C. Exécution nationale des projets de coopération technique (JIU/REP/2008/4)

11. Le rapport examine l'évolution de l'exécution nationale, détermine les meilleures pratiques ainsi que les enseignements tirés de l'exécution nationale de projets de coopération technique des organismes du système des Nations Unies. Le PNUD soutient les appels du CCI en faveur d'une cohérence accrue à l'échelle du système ainsi que les efforts continus déployés pour harmoniser et simplifier les règles et procédures en matière de programmation afin de renforcer les capacités nationales. Sur les 11 recommandations, quatre sont destinées à l'Assemblée générale et/ou au Conseil des chefs de secrétariat, tandis que deux s'adressent aux organes délibérants des organismes concernés des Nations Unies.

12. Cinq recommandations intéressant directement le PNUD ont été mises en œuvre ou le sont de façon permanente. Elles comprennent notamment une actualisation des politiques et directives de programmation des projets d'exécution nationale en soulignant l'importance de l'appropriation nationale des interventions ainsi que la nécessité d'un appui accru aux pays en développement en matière de cohérence et de coordination à l'échelle du système conformément à l'examen triennal complet des activités opérationnelles (A/RES/62/208). D'autres importantes activités conjointes avec des organismes de développement des Nations Unies visent notamment : à harmoniser le règlement financier et les règles de gestion financière du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du FNUAP, du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation des Nations Unies; à poursuivre la mise en œuvre d'une méthode harmonisée de transferts de fonds comme instrument de gestion du risque et comme moyen de réduire les coûts de transaction afférents aux programmes de pays des organismes membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement; à élaborer un cadre commun en matière de vérification des comptes des programmes coordonnés du système des Nations Unies appuyés par plusieurs organismes, approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement en 2008, outre réviser le règlement financier et les règles de gestion financière du PNUD et du FNUAP afin de faciliter la participation à un appui budgétaire direct et à d'autres mécanismes de financement communs au niveau de pays, approuvés par le Conseil d'administration à sa session de septembre 2008.

13. D'autres recommandations pertinentes du CCI suggèrent que les organes délibérants des organismes concernés du système des Nations Unies : a) aident les

pays bénéficiaires en réitérant que les donateurs devraient fournir moins de contributions extrabudgétaires assorties de conditions, notamment pour le financement de l'exécution nationale, afin de réaliser les priorités des pays bénéficiaires; b) aident les gouvernements bénéficiaires à renforcer leurs capacités dans le domaine de la comptabilité et de l'audit grâce à une formation ciblée. Bien que la recommandation en faveur de contributions « autres » assorties de moins de conditions soit souhaitable, les donateurs décident des groupes cibles et/ou de la distribution géographique des interventions en fonction de leur mandat. Le PNUD, dans le cadre du développement institutionnel, appuie les capacités nationales dans le domaine des achats et de la gestion financière et opérationnelle conformément à la demande nationale et à l'examen triennal complet des activités opérationnelles.

D. Review of management of Internet websites in the United Nations system organizations (JIU/REP/2008/5) (Examen des services d'hébergement informatique dans les organisations du système des Nations Unies)

14. Le rapport présente une analyse comparée des principaux services d'hébergement informatique ainsi que des meilleures pratiques dans le système des Nations Unies.

15. Les six recommandations du CCI ont été mises en œuvre ou le sont de façon permanente au sein du PNUD. Elles portent notamment sur la création d'une structure de gouvernance des technologies de l'information et de la communication (TIC) : le Conseil de l'informatique et de la télématique présidé par un Sous-Secrétaire général. Ce Conseil réunit les parties prenantes clés commerciales et techniques au sein du PNUD. Sa principale responsabilité est d'analyser la justification et le rapport coût-bénéfice des propositions de projets TIC (notamment les services d'hébergement informatique) en vue d'assurer qu'ils contribuent à la réalisation du mandat de l'organisation et à son orientation stratégique. Le PNUD a mis en place une structure commune de gouvernance des technologies de l'information et de la communication avec le FNUAP, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, et le Programme des volontaires des Nations Unies aux fins d'achats groupés, de recours au même progiciel de gestion intégrée et aux services d'hébergement informatique. Le CCI l'a cité comme exemple des meilleures pratiques dans la mise en commun de technologies de l'information et de la communication fondée sur des mécanismes mutuellement acceptables de recouvrement des coûts caractérisés par la transparence et l'obligation de rendre des comptes.

E. Review of Internet websites in the United Nations system organizations (JIU/REP/2008/6) (Examen de la gestion des sites Web dans les organismes du système des Nations Unies)

16. Le rapport se penche sur les pratiques actuelles au sein des organismes du système des Nations Unies en matière de gestion des sites WEB considérés comme instruments de communication pour la diffusion de l'information.

17. Les sept recommandations ont été mises en œuvre au PNUD ou le sont de façon permanente. Elles comprennent notamment des directives spécifiques et claires adressées aux bureaux de pays et au siège sur les normes requises en matière de mise en page et de présentation du site Web, de l'image de marque, de contrôle éditorial, d'accessibilité et de langues. Ces directives sont réunies dans la trousse de communication du PNUD. Elles donnent également des indications sur la façon de se comporter avec les représentants des médias et le public. En outre, le PNUD a lancé des plans pour migrer vers un autre système de gestion du contenu qui permettrait à la fois l'usage de l'alphabet latin, non latin et l'écriture bi-directionnelle comme élément d'une stratégie intégrée plus large de contenu institutionnel et d'architecture collaborative. À l'heure actuelle, la qualité et l'opportunité des sites Web des bureaux de pays constituent des indicateurs de performance du tableau de bord prospectif des bureaux de pays.

18. Deux recommandations spécifiques du CCI intéressent les organes délibérants des organismes intéressés du système des Nations Unies : a) la création d'un comité spécial pour la mise en œuvre de systèmes multilingues sur leurs sites Web; et b) l'invitation aux chefs de secrétariat de faire rapport sur les recommandations contenues dans le présent rapport. Le PNUD a déjà mis en place une politique multilingue sur son site Web et pour ses publications officielles en ligne en anglais, français et espagnol. En outre, les sites Web des bureaux de pays doivent être accessibles dans la langue locale ainsi qu'en anglais ou en français. Le PNUD a déjà mis en place la structure de gouvernance des technologies de l'information et de la communication – son Conseil de l'informatique et de la télématique – qui est présidé par un Sous-Secrétaire général et composé de parties prenantes clés commerciales et techniques au sein du PNUD, avec mandat d'examiner toutes les initiatives dans le domaine des technologies de l'information et de la communication afin d'assurer leur cohérence et leur conformité avec les objectifs et les orientations stratégiques du PNUD.

III. État de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection au PNUD en 2007-2007

19. Conformément à la résolution 62/246 de l'Assemblée générale, les annexes 3 et 4 offrent un tableau actualisé des recommandations du CCI, respectivement pour 2006 et 2007.

20. Le PNUD a mis en œuvre 68 % des 35 recommandations le concernant émises en 2007 et 88 % des 27 recommandations qui lui ont été adressées en 2006. Nombre de recommandations du CCI ont des incidences et des ramifications à l'échelle du système. Le PNUD s'engage à travailler et à contribuer à l'avenir aux débats et délibérations dans les différentes enceintes concernées.

Annexe 1

Récapitulatif des rapports de 2008 du Corps commun d'inspection

<i>Cote du rapport</i>	<i>Titre du rapport</i>	<i>Nombre total des recommandations</i>	<i>Nombre total des recommandations pertinentes</i>	<i>Recommandations destinées au Conseil d'administration</i>
JIU/REP/2008/1	Review of management and administration in the Universal Postal Union (Examen de la gestion et de l'administration de l'UPU)	12	0	0
JIU/REP/2008/2	Programmes d'administrateurs auxiliaires et d'experts associés au sein des organismes du système des Nations Unies .	9	4	0
JIU/REP/2008/3	Examen de la gouvernance environnementale dans le système des Nations Unies	12	2	0
JIU/REP/2008/4	Exécution nationale des projets de coopération technique	11	5	2
JIU/REP/2008/5	Review of information and communication technology hosting services in the United Nations system organizations (Examen des services d'hébergement informatiques dans les organismes du système des Nations Unies)	6	5	1
JIU/REP/2008/6	Review of management of internet websites in the United Nations system organizations (Examen de la gestion des sites Web dans les organismes du système des Nations Unies)	8	7	2
Total	Récapitulatif des recommandations de 2008 du Corps commun d'inspection	58	23	5

Annexe 2

Recommandations de 2008 du Corps commun d'inspection soumises au Conseil d'administration

Recommandations

Remarques

JIU/REP/2008/5: Review of information and communication technology hosting services in the United Nations system organizations (Examen des services d'hébergement informatique dans les organismes du système des Nations Unies)

Recommandation 6: Les organes directeurs des organismes du système des Nations Unies devraient inviter les chefs de secrétariat à faire rapport à leur prochaine session sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans ce rapport, notamment celles concernant la définition d'une méthodologie commune pour les coûts/dépenses des technologies de l'information et de la communication, outre la recherche de solutions d'hébergement informatique afin de bénéficier d'économies d'échelle.

Les réponses de l'administration aux recommandations du CCI font l'objet du présent document.

JIU/REP/2008/4: Exécution nationale des projets de coopération technique

Recommandation 4: Il conviendrait que l'Assemblée générale et les organes délibérants des autres organismes pertinents réitérent que les donateurs devraient fournir moins de contributions extrabudgétaires assorties de conditions, notamment pour le financement de l'exécution nationale, afin de réaliser les priorités des pays bénéficiaires, et introduire plus de souplesse, de prévisibilité et d'équilibre géographique dans le financement de l'exécution nationale.

Le PNUD souscrit à la recommandation qu'il serait souhaitable d'accorder des contributions assorties de moins de conditions..

Recommandation 6: L'Assemblée générale, dans le cadre de son examen triennal des activités opérationnelles qui doit avoir lieu lors de sa soixante-cinquième session, et les organes délibérants des autres organismes pertinents, devraient aider les gouvernements bénéficiaires à renforcer leurs capacités dans le domaine de la comptabilité et de l'audit, par une formation ciblée si nécessaire, pour leur permettre d'atteindre les normes internationales.

Le PNUD, dans le cadre du développement institutionnel, coordonnera la mobilisation des ressources afin de renforcer les capacités nationales dans les domaines des achats et de la gestion financière et opérationnelle conformément à la demande nationale et à l'examen triennal complet des activités opérationnelles.

JIU/REP/2008/6: Review of management of internet websites in the United Nations system organizations (Examen de la gestion des sites Web dans les organismes du système des Nations Unies)

Recommandation 6: a) Les organes directeurs des organismes du système des Nations Unies devraient créer un comité spécial chargé de la mise en œuvre multilingue de leurs sites Web; b) Les organes directeurs devraient examiner le rapport soumis par le Comité spécial sur les mesures et incidences financières requises pour réaliser la parité linguistique sur leurs sites et adopter les mesures nécessaires.

Le PNUD dispose déjà d'une démarche multilingue sur son site Web pour ses publications officielles en ligne, accessibles en anglais, français et espagnol. En outre, les sites Web des bureaux de pays sont accessibles dans la langue locale ainsi qu'en français et en anglais.

Recommandation 8: Les organes directeurs des organismes du système des Nations Unies devraient inviter les chefs de secrétariat à faire rapport à leur prochaine session sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport destiné aux chefs de secrétariat, notamment celles concernant la réforme de la gouvernance des sites Web, l'actualisation des stratégies et politiques relatives aux sites Web ainsi que la mise en œuvre du multilinguisme

Les réponses de l'administration aux recommandations du CCI font l'objet du présent document

Annexe 3

État de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection au PNUD en 2007

<i>Rapport</i>	<i>Titre du rapport</i>	<i>Nombre total de recommandations</i>	<i>Nombre total des recommandations¹ pertinentes</i>	<i>Mises en œuvre ou en cours</i>	<i>Partiellement mises en œuvre</i>
2007/1	Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies . Incidences sur l'exécution des programmes et les stratégies de mobilisation de ressources.	7	6	4	2
2007/2	Couverture médicale du personnel du système des Nations Unies.	5	4	0	4
2007/4	Structure par âge des ressources humaines des organismes du système des Nations Unies	8	6	3	3
2007/6	La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies.	5	3	3	0
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies.	8	8	7	1
2007/12	Examen des progrès des organismes des Nations Unies vers la réalisation de l'objectif 6, cible 7, du Millénaire pour le développement : combattre le VIH/sida	11	8	6	2
Total des recommandations pertinentes en 2007		44	35	23	12

Rapports du CCI publiés en 2007 mais n'intéressant pas directement le PNUD

JIU/REP/2007/3:	Réexamen du fond de roulement de l'Organisation météorologique mondiale	
JIU/REP/2007/5:	Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation de l'aviation civile internationale	
JIU/REP/2007/7:	Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation maritime internationale	
JIU/REP/2007/8:	Financement et effectifs Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	
JIU/REP/2007/9:	Examen du concours national comme outil de recrutement	
JIU/REP/2007/11:	Review of the management and administration of the World Meteorological Organization (Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation météorologique mondiale)	

¹ Les recommandations pertinentes sont celles qui sont adressées directement au PNUD ou qui présentent un intérêt particulier dans le contexte du PNUD

Annexe 4

État de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection au PNUD en 2006

<i>Rapport</i>	<i>Titre du rapport</i>	<i>Total des recommandations</i>	<i>Total des recommandations pertinentes</i>	<i>Mises en œuvre ou en cours</i>	<i>Partiellement mises en œuvre</i>
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies .	17	10	10	0
2006/4	Deuxième examen de l'application des accords de siège conclus par les organisations du système des Nations Unies : fourniture de locaux de siège et d'autres facilités par les pays hôtes.	10	7	5	2
Total des recommandations pertinentes en 2006		27	17	15	2

Rapports du CCI publiés en 2006 mais n'intéressant pas directement le PNUD

JIU/REP/2006/1: Evaluation de la budgétisation axée sur les résultats dans les opérations de maintien de la paix JIU/REP/2006/3:

Etude de la gestion du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

JIU/REP/2006/5: Un programme d'aide humanitaire des Nations Unies pour la lutte contre les catastrophes.

JIU/REP/2006/6: La gestion axée sur les résultats à l'ONU dans le cadre de la réforme.

JIU/REP/2006/7: Mobilité du personnel au sein du système des Nations Unies.